

Maître  
de l'ouvrage



Pôle Lycées – Direction des opérations  
2, rue Simone Veil – 93400 – Saint-Ouen-sur-Seine

Opération

**Plans de travaux de rénovations de demi-pensions et de rénovations globales (4 lots)**

N° de la  
consultation

**2600580**

Type de Marché

TRAVAUX     FOURNITURES     SERVICES

Objet du marché

**Marché de travaux dans le cadre d'un plan de travaux de rénovations de demi-pensions et de rénovations globales de lycées et cités mixtes régionales (CMR) franciliens (Lot 1)**

Document

**Règlement de la consultation  
Appel d'offres ouvert**

Date limite  
de remise  
des offres

RECEPTION DES OFFRES

**Vendredi 31 juillet 2026 à 17h30**  
Réponse électronique obligatoire

Affaire  
suivie par

**Benjamin Carrey**  
Chargé mission – Commande publique

Contact :

Via la plateforme Maximilien



**DOCUMENT UNIQUE DE MARCHÉ EUROPÉEN (DUME) :**

**La présente consultation permet une remise de candidature simplifiée, préremplie grâce à votre numéro SIRET via le formulaire en ligne de candidature DUME.**

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE I – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE II – COORDONNEES DU POUVOIR ADJUDICATEUR .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE III – OBJET DU MARCHE .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE IV – LIEU(X) D’EXECUTION.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE V – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE VI – ALLOTISSEMENT .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE VII – DELAI D’EXECUTION .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE VIII – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE .....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE IX – DOCUMENTS DE LA CONSULTATION – UTILISATION DE MAXIMILIEN.....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE X – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE XI – CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES.....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE XII – CRITERES D’ATTRIBUTION .....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE XIII – MODALITES DE REMISE DES PLIS .....</b>	<b>13</b>
<b>ARTICLE XIV – FORMALITES A ACCOMPLIR POUR LE SEUL ATTRIBUTAIRE (CANDIDAT INDIVIDUEL OU EN GROUPEMENT) ET LE CAS ECHEANT LES SOUS-TRAITANTS .....</b>	<b>14</b>
<i>ANNEXE I Attestation de visite sur site (à joindre par le candidat, avec son offre).....</i>	<i>16</i>
<i>ANNEXE II Dématérialisation des procédures .....</i>	<i>17</i>
<i>ANNEXE III Liste des pièces du dossier DCE des pièces techniques établies par le maître d’œuvre.....</i>	<i>19</i>
<i>ANNEXE IV Attestation sur l’honneur .....</i>	<i>20</i>

## Article I – Identification du pouvoir adjudicateur

Région Île-de-France

Pôle Lycées – Direction des Opérations

SMO3

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

## Article II – Coordonnées du pouvoir adjudicateur

Téléphone : 01 53 85 53 85

Adresse internet du profil acheteur du pouvoir adjudicateur : <https://marches.maximilien.fr>

Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : <https://www.iledefrance.fr/>

## Article III – Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation de travaux dans le cadre d'un plan de travaux de rénovations de demi-pensions et de rénovations globales de lycées ou de cités mixtes régionales franciliens.

L'objet du présent marché (**lot 1**) concerne précisément la réalisation de ces travaux sur les établissements suivants :

Typo.	Nom de l'établissement	Commune	Dépt.	Programme
DP	Lycée Charles de Gaulle	Poissy	78	Restructuration
DP	Lycée Samuel de Champlain	Chennevières-sur-Marne	94	Restructuration
DP	Lycée Louis de Broglie	Marly-le-Roi	78	Extension / Rénovation
DP	Lycée Eugène Delacroix	Drancy	93	Rénovation
DP	CMR Jean Renoir	Bondy	93	Rénovation

### 1) Type de marché de travaux :

Exécution       Conception-réalisation

### 2) Nomenclature : Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés)

	Codes	Intitulés
<b>Objet principal :</b>	<b>45000000-7</b>	Travaux de construction
	45214200-2	Travaux de construction de bâtiments scolaires
	45214220-8	Travaux de construction d'écoles secondaires
	45454000-4	Travaux de restructuration
	45421151-7	Installation de cuisines équipées
	45212421-3	Travaux de construction de restaurants
	45212420-6	Travaux de construction de restaurants et d'établissements assimilés

	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
	45421000-4	Travaux de menuiserie
	45421152-4	Installation de cloisons
	39141400-6	Cuisines équipées

### 3) Forme du marché :

Il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire ;

## Article IV – Lieu(x) d'exécution

Le lieu d'exécution du présent marché correspond aux adresses des différents établissements concernés :

### Lot 1 :

Nom de l'établissement	Adresse	Commune	Département
Lycée Charles de Gaulle	10, rue Gustave Eiffel	Poissy	78
Lycée Samuel de Champlain	61, rue des Bordes	Chennevières-sur-Marne	94
Lycée Louis de Broglie	1, avenue Jean Béranger	Marly-le-Roi	78
Lycée Eugène Delacroix	4, rue du Dr. Albert Schweitzer	Drancy	93
CMR Jean Renoir	11, rue Fremin	Bondy	93

## Article V – Caractéristiques principales

### 1) Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

#### Présentation des établissements concernés par le présent marché :

La présente consultation concerne 13 opérations prioritaires d'amélioration patrimoniale décidée par la Région Île-de-France s'agissant de lycées et de cités mixtes régionales relevant de sa maîtrise d'ouvrage.

#### Présentation des travaux :

La présente consultation a pour objet de confier aux titulaires des missions de réalisation de travaux de rénovation / réhabilitation / d'extension / de reconstruction / de restructuration de demi-pensions et de rénovations globales situées au sein d'établissements scolaires en activité, relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Région Île-de-France (lycées et cités mixtes régionales).

### 2) Options :

Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier au titulaire du présent marché des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché, dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

### 3) Nombre et intitulé des tranches :

Sans objet.

### 4) Reconduction :

Sans objet.

### 5) Variantes :

Non autorisées.

**6) Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s) :**

Sans objet.

**7) Conditions particulières d'exécution du marché :**

Il est exigé la réalisation de certaines tâches essentielles par l'un des membres du groupement :

Oui  Non

**8) Clause d'insertion sociale :**

Afin de promouvoir l'emploi et de combattre l'exclusion, la Région fait application des dispositions des articles L.2112-2 et L.2112-3 du code de la commande publique en incluant dans ce marché **une clause sociale d'insertion obligatoire**. Le titulaire devra donc réaliser, dans le cadre de l'exécution du présent marché, une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Cette clause est applicable dans les condition précisées à l'article 1.5 du CCAP.

## Article VI – Allotissement

**Prestations divisées en lots :**  oui  non

Le présent marché est alloti géographiquement ainsi :

**Lot 1 :**

Typo.	Nom de l'établissement	Commune	Dépt.	Programme
DP	Lycée Charles de Gaulle	Poissy	78	Restructuration
DP	Lycée Samuel de Champlain	Chennevières-sur-Marne	94	Restructuration
DP	Lycée Louis de Broglie	Marly-le-Roi	78	Extension / Rénovation
DP	Lycée Eugène Delacroix	Drancy	93	Rénovation
DP	CMR Jean Renoir	Bondy	93	Rénovation

**Lot 2 :**

Typo.	Nom de l'établissement	Commune	Dépt.	Programme
RG	Lycée Vallée de Chevreuse	Gif-sur-Yvette	91	Rénovation

**Lot 3 :**

Typo.	Nom de l'établissement	Commune	Dépt.	Programme
DP	Lycée Saint-Exupéry	Créteil	94	Restructuration
DP	Lycée Lino Ventura	Ozoir-la-Ferrière	77	Rénovation
DP	Lycée Blaise Pascal	Brie-Comte-Robert	77	Restructuration
DP	Lycée Château des Coudraies	Étiolles	91	Extension / Rénovation
RG	Lycée Paul Belmondo	Arpajon	91	Rénovation

**Lot 4 :**

Typo.	Nom de l'établissement	Commune	Dépt.	Programme
DP	CMR d'Alembert	Aubervilliers	93	Restructuration
DP	CMR Louis Pasteur	Neuilly-sur-Seine	92	Rénovation

**Précisions sur l'allotissement de la présente consultation :**

- Les lots 2 et 3 de la présente consultation seront lancés au cours du **mois de juillet 2026**.
- Le lot 4 de la présente consultation sera lancé au cours du **mois d'octobre 2026**.

**Précisions sur les conditions d'attribution des lots et informations complémentaires :**

- Le candidat peut présenter une offre pour chacun des lots.
- Possibilité d'être attributaire : le candidat peut être attributaire d'un seul lot, de plusieurs ou de l'ensemble des lots.

**Article VII – Délai d'exécution****1) Délai d'exécution (lot 1) :**

Le délai d'exécution du marché est fixé à **18 mois**, dont **6 semaines** de période de préparation, à compter de l'ordre notifiant le démarrage de la préparation du chantier, et jusqu'à la réception des ouvrages.

**2) Calendrier prévisionnel d'exécution :**

À la date de publication du présent règlement de la consultation, le calendrier prévisionnel d'exécution (démarrage des travaux et date de mise en service) est le suivant :

**Lot 1 :**

Nom de l'établissement	Commune	Dépt.	MOE	Démarrage.	Mise en service
Lycée Charles de Gaulle	Poissy	78	MOON SAFARI/ARTELIA	Novembre 2026	29 octobre 2027
Lycée Samuel de Champlain	Chennevières-sur-Marne	94	MOON SAFARI/ARTELIA	Novembre 2026	29 octobre 2027
Lycée Louis de Broglie	Marly-le-Roi	78	MOON SAFARI/ARTELIA	Novembre 2026	18 avril 2028
Lycée Eugène Delacroix	Drancy	93	MOON SAFARI/ARTELIA	Novembre 2026	29 octobre 2027
CMR Jean Renoir	Bondy	93	MOON SAFARI/ARTELIA	Novembre 2026	29 octobre 2027

## Article VIII – Conditions relatives au marché

### 1) Cautionnement et garanties exigés :

Une avance est prévue conformément aux dispositions des articles R.2191-3 et suivants du code de la commande publique et dans les conditions définies à l'article 4.2 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP). Il est exigé une garantie à première demande en contrepartie de l'avance.

Une retenue de garantie de 5 % sera appliquée sur chaque acompte par le comptable assignataire des paiements. Elle est de 3 % s'agissant des PME, au sens de l'article R.2151-13 du code de la commande publique, conformément à l'article R.2191-33 de ce code. La retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie bancaire à première demande au gré du titulaire.

### 2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le financement prévu par autorisations de programme affectées par la délibération n° CP 2025-187 du 19 juin 2025 intitulée « *Plan d'urgence pour les lycées franciliens : des lycées neufs et rénovés pour tous d'ici 2027 – 9<sup>ème</sup> année de mise en œuvre – 3<sup>ème</sup> rapport* ».

Le dépassement du délai global de paiement ouvre, de plein droit et sans formalité pour le titulaire, le bénéfice d'intérêts moratoires dont le taux sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Au titre de ces intérêts moratoires, et en plus des intérêts calculés ci-dessus, l'opérateur économique concerné a droit à une indemnité forfaitaire de 40 €.

### 3) Dispositions relatives au groupement d'opérateurs économiques :

Les opérateurs économiques groupés peuvent se porter candidats sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint.

En cas de groupement conjoint, l'acte d'engagement doit indiquer la répartition des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter. Un cadre est prévu à cet effet à l'acte d'engagement joint au DCE.

Durant l'exécution du marché, le mandataire d'un groupement conjoint est solidaire de chacun des membres pour les obligations contractuelles à l'égard de la Région.

### 4) Possibilité de présenter dans le cadre de la procédure plusieurs offres par lot en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements :

Oui  Non

### 5) Réalisation d'une visite sur site :

La réalisation d'une visite de chaque site est obligatoire.

S'agissant du lot 1, la visite des sites concernés aura lieu exclusivement aux dates suivantes :

- CMR Jean Renoir – 4, rue du Dr. Albert Schweitzer à Bondy (93) : **6 juillet 2026 à 14h00**
- Lycée Eugène Delacroix – 4, rue du Dr. Albert Schweitzer à Drancy (93) : **2 juillet 2026 à 14h00**
- Lycée Louis de Broglie – 1, avenue Jean Béranger à Marly-le-Roi (78) : **3 juillet 2026 à 10h30**
- Lycée Charles de Gaulle – 10, rue Gustave Eiffel à Poissy (78) : **3 juillet 2026 à 14h00**
- Lycée Samuel de Champlain – 61, rue des Bordes à Chennevières-sur-Marne (94) : **06 juillet 2026 à 10h00**

Cette visite sera possible **après confirmation du rendez-vous uniquement**, la personne à contacter pour prendre rendez-vous est, auprès de la Région Île-de-France :

M. Thibault BRESSON – Directeur de projets – [thibault.bresson@iledefrance.fr](mailto:thibault.bresson@iledefrance.fr) – 06 13 84 52 17

Le candidat est prié de bien vouloir lui confirmer sa présence **en amont de la visite** afin de permettre le démarrage de la visite sans retard (compte-tenu du caractère multisite des opérations et du potentiel nombre important de personnes présentes).

À cet égard, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il est souhaité que chaque membre du groupement candidat soit représenté par deux personnes physiques, **trois au maximum**. La présence de la personne physique à même de représenter la compétence "cuisine collective" est indispensable, ou, à tout le moins, vivement recommandée.

La réalisation de la visite sur site donne lieu à la délivrance d'une attestation que le candidat insère dans son offre. Un modèle d'attestation de visite est annexé au présent règlement de la consultation.

## Article IX – Documents de la consultation – utilisation de Maximilien

### 1) Contenu du dossier de la consultation

- Le présent règlement de consultation (RC) et ses annexes ;
- Le cadre de l'acte d'engagement (AE) du lot n°1 du présent marché et ses annexes ;  
*NB1 : Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (CDPGF), voué à devenir l'annexe 2 de l'acte d'engagement une fois complété, est intégré au dossier DCE.*  
*NB2 : le calendrier prévisionnel voué à devenir l'annexe 5 de l'acte d'engagement est à établir par le candidat.*
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes ;
- Le dossier DCE des pièces techniques établies par le maître d'œuvre ;
- La note d'organisation de chantier et le calendrier prévisionnel (incluant les calendriers prévisionnels par site) ;
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGC) (avec le règlement CISSCT en annexe) et le dossier d'intervention ultérieure sur ouvrage niveau conception réalisés par le CSPS ;
- Le rapport initial du bureau de contrôle technique (RICT) ;
- La notice de sécurité intégrée au dossier d'autorisation d'urbanisme ;
- Les cahiers des charges du maître d'ouvrage ;
- Les plans de géomètre du lycée existant (format \*.dwg, PDF et divers) ;
- Le dossier des diagnostics techniques.

2) Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration :  oui  non

### 3) Modalités de communication avec les candidats durant toute la procédure


Les candidats sont avisés que l'unique moyen de communication susceptible d'être utilisé par la Région dans le cadre de cette consultation est l'**e-mail via la plate-forme Maximilien**.

**Avant la remise des plis, la faculté pour les candidats de poser des questions sur la présente consultation leur est ouverte jusqu'à 9 (neuf) jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Il leur sera répondu au plus tard 6 (six) jours calendaires avant la date limite de remise des offres.**

## Article X – Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres des candidats seront **entièrement rédigées en langue française**. Elles devront obligatoirement être présentées dans une enveloppe unique contenant les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre, dans les conditions prévues à l'article XIII du présent règlement.

Le candidat peut présenter sa candidature de manière simplifiée avec le DUME. Il complète alors le formulaire DUME et ajoute toutes les pièces relatives à l'aptitude professionnelle, à la capacité économique et financière et aux

capacités techniques et professionnelles pour lesquelles le logo DUME  n'apparaît pas.

Des informations concernant le DUME sont disponibles en annexe III au présent règlement de consultation.

Les données à caractère personnel transmises dans le cadre des candidatures et/ou des offres (par exemple le contenu des CV), seront utilisées strictement pour l'analyse des candidatures et/ou des offres de la présente consultation.

## A) DOCUMENTS RELATIFS À LA CANDIDATURE :

### 1° - Document d'identification

- La lettre de candidature dûment remplie (sur le modèle figurant dans le formulaire DC1) et comprenant la déclaration sur l'honneur (relative aux interdictions de soumissionner) conforme à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique :

*« Le candidat produit à l'appui de sa candidature :*

*1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail »*

### 2° - Conditions de participation tenant à l'aptitude professionnelle, à la capacité économique et financière et aux capacités techniques et professionnelles des candidats

#### a) Aptitude

- L'indication du numéro d'identification au Registre National des Entreprises (RNE) ;

#### b) Capacité économique et financière

- Chiffre d'affaires annuel général sur les 3 derniers exercices disponibles ;
- Chiffre d'affaires annuel dans le domaine d'activité sur les 3 derniers exercices disponibles.  
*Lorsque les informations concernant le chiffre d'affaires (général ou par domaine d'activité) ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, il convient alors d'indiquer la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité.*

#### c) Capacité technique et professionnelle

- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ;
- Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

#### Liste des certificats demandés ou équivalents :

S'agissant du lot 1, sont demandées les qualifications suivantes (ou des qualifications équivalentes, lesquelles peuvent être justifiées, notamment, par des références de travaux livrés et de nature à démontrer la maîtrise de la compétence concernée) :

- Qualibat 1552 – Traitement de l'amiante ;
- Qualibat 1111 – Démolition - Déconstruction (technicité courante) ;
- Qualibat 1161 – Travaux de curage ou équivalent ;
- Qualibat 1142 – Démolition par carottage ou sciage (technicité confirmée) ou équivalent ;
- Qualibat 2112 – Maçonnerie et ouvrage en béton armé (technicité confirmée) ou équivalent en fonction des travaux ;
- Qualicuisines.

#### Précisions en cas de groupement de candidats :

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières, un opérateur économique peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres opérateurs économiques.

Dans cette hypothèse, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières du groupement est globale. Il n'est donc pas exigé que chaque membre du groupement justifie de la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché. Néanmoins, dans ce cas, chaque opérateur économique constituant le groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés dans l'avis de publicité et dans le présent règlement de la consultation.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve équivalent, ainsi que par les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne.

En application de l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, le candidat peut s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs (sous-traitance ou autres). En cas d'utilisation de cette faculté, le candidat doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié avant l'attribution du marché, en particulier par une attestation de mise à disposition de moyens dûment signée par le représentant habilité de l'opérateur sur lequel la candidature s'appuie.

**△ Pour l'ensemble des compétences en général, et pour la compétence « cuisine collective » en particulier, si le candidat entend sous-traiter tout ou partie de ladite compétence, il est exigé qu'il transmette au pouvoir adjudicateur, dans le cadre de la présentation de son offre, un formulaire type DC4. À défaut, leur offre pourra être déclarée irrégulière.**

Si le candidat répond via le DUME et décide de sous-traiter une partie du marché ou de recourir aux capacités de sous-traitants pour exécuter une partie du marché, chaque sous-traitant devra remplir un DUME.

## B) DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE :

- **L'acte d'engagement du lot et ses annexes :**
  - Annexe 1. Acte spécial de sous-traitance ;
  - Annexe 2. Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (cf. ci-dessous) ;
  - Annexe 3. Garantie à première demande garantissant le remboursement d'une avance ;
  - Annexe 4. Calendrier prévisionnel d'exécution établi par le titulaire.
- **La décomposition du prix global et forfaitaire du lot (DPGF) :** la DPGF, vouée à constituer l'annexe 2 à l'acte d'engagement, devra être présentée sur le cadre fourni dans le dossier de consultation, complétée et en version informatique au format « Excel ».

*Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire est contractuel uniquement pour son prix global et forfaitaire et pour les prix unitaires qui y sont indiqués. Il est précisé que les quantités indiquées dans les cadres de décomposition mis à la disposition des entreprises sont indicatives et peuvent être modifiées si, après vérifications par celles-ci, des quantités différentes leur semblent plus adaptées à la réalisation des prestations.*

- **Le calendrier prévisionnel des travaux** (issu de la pièce n° 5 du DCE et voué à constituer l'annexe 5 de l'acte d'engagement).
- L'indication de la **part de marché que le prestataire a éventuellement l'intention de sous-traiter** ;
- **L'attestation de visite obligatoire** ;
- **Le mémoire technique (30 pages maximum – Police Arial – Taille 10\*, hors annexes : fiches produits, carnet de plans d'installations de chantier, éléments de phasage/planning et C.V. et diplômes) :** il exposera les dispositions adoptées par le candidat permettant d'apprécier la fiabilité de l'offre et l'adéquation au marché des solutions proposées et comprendra obligatoirement une description de l'opération.

*\* Le cadre de mémoire technique transmis dans le cadre du DCE indique une répartition de ce nombre maximum de pages entre les différentes parties du mémoire. Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats sur le fait que cette répartition est purement indicative et qu'il est loisible aux candidats de proposer une répartition, dans la limite rappelée du nombre de 30 pages maximum du mémoire.*

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur et sera rédigé en respectant l'ordre de présentation dudit sommaire.

Pour rappel, le candidat ne doit pas remettre en accompagnement de son offre le CCAP, le CCTP ou le règlement de la consultation, seuls faisant foi ceux détenus par le pouvoir adjudicateur.

**△ Les candidats sont tenus de renseigner le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (CDPGF) de manière complète, exacte et cohérente. À défaut, leur offre pourra être déclarée irrégulière. En cas de difficulté d'interprétation ou d'ambiguïté affectant le cadre transmis par le pouvoir adjudicateur, les candidats peuvent solliciter des précisions dans les conditions prévues par la procédure de passation. (article IX, 3 du présent règlement de la consultation).**

#### **Délai minimum de validité des offres :**

- **8 (huit) mois à compter de la date limite de réception des offres indiquée en première page du présent règlement de la consultation\***

*\* Le délai se calcule de date à date : il expire le même quantième que celui du point de départ, dans le dernier mois du délai. Lorsque ce quantième n'existe pas dans le mois d'échéance (par exemple les 30 février ou 31 juin), le délai est reporté au premier jour du mois suivant. Ainsi, un délai de 4 mois courant à compter du 31 octobre 2016 expire le 1er mars 2017.*

#### **Cohérence de l'offre :**

Toute anomalie ou insuffisance qui apparaîtrait au soumissionnaire dans le cahier des charges ou l'exécution prévue, ainsi que toutes erreurs ou omissions dans les quantités prévisionnelles, imprécisions et contradictions des plans, coupes, détails et pièces écrites définissant la prestation et les limites de prestations (enchaînement des tâches entre lots, prestations manquantes ou redondantes entre plusieurs lots telles que décrites dans la consultation), tant du lot du titulaire que des autres lots, doivent être signalées, au plus tard, à la remise de l'offre. A l'échéance du délai, l'entrepreneur est réputé avoir vérifié et accepté le dossier de consultation et ne pourra se prévaloir de telles erreurs lors de l'exécution du marché.

En cas de discordance entre la décomposition du prix global et forfaitaire et l'acte d'engagement, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global et forfaitaire, le candidat sera invité à régulariser et à mettre en cohérence les documents de son offre. En cas de refus, son offre sera éliminée comme irrégulière.

En ce qui concerne les prix unitaires, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération.

#### **Informations relatives à la protection des données individuelles**

Les données renseignées dans l'offre du candidat doivent être adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard de son objectif à savoir répondre au marché public lancé par la Région Ile-de-France. Ces informations doivent en outre être objectives, licites, exactes et complètes. Il convient d'éviter toute appréciation personnelle ou jugement de valeur, ainsi que tout commentaire portant sur le comportement ou les traits de caractère d'une personne. Que les informations vous concernent ou concernent d'autres personnes, les données relatives à la santé, à la religion, aux opinions politiques, syndicales et philosophiques, aux origines ethniques, ainsi qu'aux sanctions et condamnations ne doivent pas être renseignées dans l'offre du candidat.

#### **Article XI – Critères de sélection des candidatures**

Sont éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires, qui ne disposent pas de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle ou dont la capacité économique et financière ou les capacités techniques et professionnelles paraissent insuffisantes au vu des pièces de la candidature.

#### **Article XII – Critères d'attribution**

Conformément à l'article R.2161-4 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

Conformément à l'article R.2152-2 du même code, le pouvoir adjudicateur peut décider d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres, sans en modifier les caractéristiques substantielles, dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Les offres des opérateurs économiques sont analysées au regard des documents relatifs à l'offre.

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération	Sous-critères	Pondération
1) Prix : à l'appui de la proposition de prix global et forfaitaire	<b>40 %</b>		
2) Valeur technique	<b>60 %</b>	<b>Qualité du mémoire technique, évaluée au regard des éléments suivants :</b>	<b>30 points</b>
		- Compréhension des enjeux et des objectifs : Appréciation de la qualité de l'analyse du candidat quant aux enjeux de l'opération et aux objectifs poursuivis par le maître d'ouvrage.	3 points
		- Méthodologie et organisation : Évaluation de la qualité, de la pertinence et de la clarté de la méthodologie proposée, ainsi que de l'organisation mise en place, tant au niveau global que pour chaque site.	15 points
		- Moyens et matériels : Appréciation de la cohérence et de la pertinence des moyens mobilisés : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Moyens humains (80% de la note) : qualité de l'équipe nominative proposée, au regard des compétences, expériences, CV et diplômes</li> <li>o Moyens matériels (20% de la note) : qualité et adéquation des équipements proposés, sur la base des notices et fiches techniques.</li> </ul>	6 points
		- Qualité des produits et matériaux : Evaluation de la qualité des produits et matériaux proposés, incluant notamment les équipements de cuisine	3 points
		- Démarche de réemploi : Appréciation de la pertinence de la démarche de réemploi	3 points
		<b>Plannings :</b>	<b>30 points</b>
		- Planning global et par site : Appréciation de la pertinence, de la cohérence et du niveau de précision des calendriers proposés, comprenant : un planning global, un planning détaillé par site, intégrant a minima le niveau de détail des plannings prévisionnels et l'ensemble des jalons contractuels et des nécessaires à la mise en service des ouvrages, accompagnés d'une notice explicative	12 points
		- Plan d'installation de chantier (PIC), gestion des flux et site occupé : Evaluation de la qualité et de la cohérence des dispositions proposées en matière de :	18 points

		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organisation du chantier (emprises, installations), détaillée par phases et sous-phases, au niveau global et par site</li> <li>○ Gestion des flux (personnels, livraisons, déchets) ;</li> <li>○ Gestion des interfaces avec les tiers, les occupants et les avoisinants</li> </ul> <p><i>Au titre de ce sous-critère, il est demandé ici de porter une attention particulière au site du Lycée Louis de Broglie à Marly-le-Roi (6/18 points) par rapport aux autres sites (12/18 points)</i></p>	
--	--	--	--

Précisions sur le critère prix :

Pour le critère du prix, les notes sont calculées sur la base de son offre globale et forfaitaire selon la formule suivante :  
*Note de l'offre à noter = (Prix de l'offre moins disante acceptable régulière / Prix de l'offre à noter) x Note maximale*

Précisions sur le critère technique :

**Note technique définitive minimale éliminatoire :**

**Les candidats dont la note définitive allouée au critère « Valeur technique » sera strictement inférieure à 50 % de la note maximale allouée à ce critère seront éliminés. Leur offre sera écartée et non classée.**

## Article XIII – Modalités de remise des plis

Les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre doivent être transmis **obligatoirement par voie électronique**.


Les plis remis (ou dont l'avis de réception ou de transmission électronique est délivré) après la date et l'heure limites fixées pour le présent règlement, ainsi que les plis contenant un virus, ne sont pas retenus. Ils sont alors détruits.

### 1) Dépôt du pli électronique

Les entreprises souhaitant se porter candidates doivent faire parvenir leur pli via la plateforme Maximilien. Les plis envoyés par télécopie et par e-mail ne seront pas acceptés.

Chaque candidat déposant un pli doit posséder un compte utilisateur propre à son numéro de SIRET et s'identifier. Un candidat ne peut déposer un pli pour le compte d'un autre candidat. Cette interdiction s'applique notamment dans l'hypothèse où le mandataire d'un groupement déposerait un pli pour un autre groupement pour lequel il serait aussi mandataire.

Modalités de dépôt du pli :

- Accéder à la consultation et cliquer sur "Répondre à la consultation" (Onglet « Dépôt »)
- Transmettre votre réponse électronique :
  - Avec DUME 
    - Renseigner votre DUME en ligne et joindre vos documents **ou** fournir votre DUME en pièce libre
    - Joindre les documents complémentaires relatifs à la candidature si nécessaire et l'offre
  - Sans DUME
    - Joindre l'ensemble des pièces relatives à la candidature et à l'offre
- Après avoir accepté les conditions d'utilisation, cliquer sur « Valider »

Se reporter à l'annexe III du présent règlement de la consultation pour des informations sur la dématérialisation et les différentes recommandations quant au dépôt des plis électroniques.

### 2) Copie de sauvegarde

Le candidat pourra également faire parvenir une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou bien sur support papier. **La copie de sauvegarde doit également être réceptionnée avant la date et l'heure limites de remise des offres.**

- Sur support papier : le dossier devra comprendre les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre.
- Sur support électronique : le dossier devra comprendre les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli scellé et comporter la mention suivante :

« **Copie de sauvegarde.**

*Nom du candidat*

« Appel d'offres ouvert n°2600580 – Plan de travaux de rénovations de demi-pensions et de rénovations globales – lot n°1 »

Ce pli sera adressé en recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé à l'adresse suivante :

**Région Île-de-France - Pôle AJFP**  
À l'attention de M. Benjamin Carrey  
2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Pour toute remise sur place ou par livreur :

**Région Île-de-France - Pôle AJFP**  
À l'attention de M. Benjamin Carrey  
Accès livraisons : 3, rue Madame de Staël – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Horaires de réception des plis par l'accueil livraison : de 9H à 12H et de 14H à 17H, du lundi au vendredi.

## Article XIV – Formalités à accomplir pour le seul attributaire (candidat individuel ou en groupement) et le cas échéant les sous-traitants

### 1) Signature de la candidature et de l'offre

Le candidat proposé à l'attribution du marché est sollicité pour **signer sa candidature** (déclaration sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique, attestation de mise à disposition de moyens de tiers, le cas échéant) **et son offre** (acte d'engagement et, le cas échéant, réponse(s) aux demandes de précisions) manuscritement conformément aux prescriptions suivantes :

- **Sont fournis, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'opérateur, si la personne signataire n'en est pas le représentant légal.**
- En cas de mise à disposition de moyens en application de l'article R. 2142-3 du Code de la commande publique, sera produite l'attestation signée en bonne et due forme par l'opérateur mettant ses moyens à disposition de l'attributaire.
- En cas de groupement d'opérateurs, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Chacun des membres du groupement produit la déclaration sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner, dûment signée par le représentant légal de l'opérateur ou une personne habilitée (pouvoirs à fournir le cas échéant).

En cas de sous-traitance déclarée dans la candidature ou l'offre de l'attributaire, est à fournir la déclaration de sous-traitance, suivant le modèle annexé au présent règlement, signée par les représentants légaux de l'attributaire et du sous-traitant ou par des personnes habilitées (pouvoirs à fournir le cas échéant).

### 2) Remise des documents suivants par le candidat individuel ou chaque membre du groupement et par chacun des sous-traitants déclarés dans la candidature et/ou l'offre :

- a) Pour les personnes soumises à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L. 241-1 du Code des assurances, l'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L. 243-2 du Code des assurances ainsi que toute assurance mentionnée dans le cahier des charges
  - b) Les **preuves relatives aux interdictions de soumissionner** conformément aux dispositions des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique (les documents fournis doivent être datés au plus près de la date de la demande) :
- **Certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts** listés ci-après, délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat <http://www.impots.gouv.fr/> (la situation est appréciée au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance de l'attestation) :
    - L'impôt sur le revenu ;
    - L'impôt sur les sociétés ;
    - La taxe sur la valeur ajoutée.

- **Certificat délivré pour le paiement des cotisations auprès des organismes de Sécurité sociale :** <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declarer-et-payer/obtenir-une-attestation.html>
- **Attestation de vigilance** qui doit dater de moins de 6 mois et doit être fournie tous les 6 mois au cours de l'exécution du marché : <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declarer-et-payer/obtenir-une-attestation.html>
- **Certificat attestant du versement des cotisations aux caisses assurant le service des congés payés et du chômage intempéries :** [www.cnetp.fr](http://www.cnetp.fr) (espace sécurisé adhérents/rubrique documents téléchargeables/attestation de marché)

*NB : Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.*

- Lorsque le candidat ou cotraitant est en **redressement judiciaire : copie du ou des jugements** prononcés. A noter que pour être attributaire, l'habilitation à poursuivre les activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché doit être prouvée.
- Pour la gestion financière et comptable du marché : **un RIB**

Pièces complémentaires prévues par le Code du travail (articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5) :

- Le cas échéant, **la liste nominative des travailleurs étrangers employés** pour la réalisation des prestations attendues et qui sont soumis à autorisation de travail exigée par les articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail. Cette liste doit préciser, pour chaque salarié concerné, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
- Lorsque l'**employeur cocontractant est établi hors de France**, avant le début de chaque détachement d'un ou de plusieurs salariés, les documents suivants (article R. 1263-12 du Code du travail) :
  - a) Une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le télé-service " SIPSI " du ministère chargé du travail, conformément aux articles R. 1263-5 et R. 1263-7 du Code du travail ;
  - b) Une copie du document désignant le représentant mentionné à l'article R. 1263-2-1 du Code du travail.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés ci-dessus, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une **déclaration sous serment** ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une **déclaration solennelle** faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Il est joint une **traduction en français** des documents rédigés dans une autre langue remis en application du présent article.

En application de l'article R. 2143-15 du Code de la commande publique, l'attributaire peut remettre, en remplacement de tout ou certaines de ces pièces, un certificat d'inscription délivré par l'autorité compétente ou le certificat délivré par l'organisme de certification compétent. Ces certificats indiquent les références ayant permis l'inscription sur la liste officielle ou d'obtenir la certification, ainsi que la classification sur cette liste.

**ANNEXE I Attestation de visite sur site (à joindre par le candidat, avec son offre)**

Dans le cadre du marché n° 2600580, ayant pour objet.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

la société....., représentée par  
M/Mme..... a accompli la visite sur site prévue à l'article VIII 5) du présent  
règlement, accompagnée de M. Thibault Bresson – Directeur de projets (PLYC/DO/SMO3), représentant la Région  
Île de France, le ..... de ....h.... à ....h.... .

Fait en deux exemplaires originaux, à ....., le .....

Pour la Région :

Pour la société :

## ANNEXE II Dématérialisation des procédures

### 1) Maximilien, profil d'acheteur de la Région

Le profil acheteur de la Région est disponible à cette adresse : <https://marches.maximilien.fr>

L'inscription sur la plate-forme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations.

Les candidats sont avisés que les frais d'accès au réseau et, le cas échéant, de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Ils veillent à respecter :

- Les conditions d'utilisation : <https://marches.maximilien.fr/?page=commun.ConditionsUtilisation&calledFrom=entreprise>
- Les Pré-requis techniques de la plateforme : [https://marches.maximilien.fr/?page=commun.PrerequisTechniques&calledFrom=entreprise#rubrique\\_2](https://marches.maximilien.fr/?page=commun.PrerequisTechniques&calledFrom=entreprise#rubrique_2)
- Les documents et informations complémentaires disponibles à la rubrique « Aide » : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>

En cas de problème sur la plateforme, vous pouvez joindre la hotline via :

- L'assistance en ligne depuis la plateforme disponible depuis cette page : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAide#>
- Le numéro d'assistance (ligne "hotline") : 01 76 64 74 08

### Suivre les évolutions de la consultation

Les soumissionnaires doivent choisir le mode de téléchargement du document de consultation des entreprises souhaité :

- Téléchargement en mode identifié **[recommandé]** : vous serez tenu informé en cas de modification de la consultation et de réponses apportées par le pouvoir adjudicateur aux questions posées.
- Téléchargement en mode anonyme : Vous ne serez pas tenu informé en cas de modification de la consultation et de réponses aux candidats apportées par le pouvoir adjudicateur aux questions posées.

**Soyez particulièrement attentif à bien renseigner le champ "e-mail"** dans la mesure où cette adresse sera celle utilisée pour informer des éventuelles modifications du DCE et des réponses aux questions des candidats en cours de publicité. La validité de cette adresse électronique déclarée est de la responsabilité du soumissionnaire.

### Communication et échanges d'informations par voie électronique

Les candidats sont responsables du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (redirection automatique, utilisation d'anti-spam...) et doivent s'assurer que les messages envoyés par le portail Maximilien, notamment par l'adresse « [nepasrepondre@maximilien.fr](mailto:nepasrepondre@maximilien.fr) », ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

De manière générale, il incombe aux candidats une obligation de vigilance consistant en particulier à prendre connaissance de l'ensemble des messages qui leur seraient envoyés, quels que soient les moyens de communication utilisés, et de veiller à répondre dans les formes et délais impartis.

### 2) Dépôt d'un pli électronique : recommandations

**Nous vous invitons à effectuer vos tests de configuration avant de remettre vos offres par voie électronique, notamment s'il s'agit de votre premier envoi électronique. Dans tous les cas, il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer vos offres par voie électronique.**

Si certaines pièces de la candidature sont mises à disposition dans un coffre-fort entreprise (par exemple celui du portail Maximilien), s'assurer de la validité des pièces et indiquer les modalités d'accès.

### Transmettre votre réponse électronique avec DUME

La présente consultation permet une remise de candidature simplifiée, préremplie grâce à votre numéro SIRET et au programme « Dites-le nous une fois ». **Le règlement de consultation identifie les informations que DUME prend en charge.**

Le candidat peut répondre :

- via le formulaire en ligne de candidature DUME conformément au modèle fixé par le [règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type](#).

Un guide est téléchargeable via le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-esp>

Une fois le formulaire complété, des pièces complémentaires peuvent être transmises.

Ce formulaire peut être envoyé en amont des autres documents exigés dans la consultation, notamment en cas de groupement, pour permettre aux autres candidats du groupement de valider leur formulaire. Une fois le formulaire envoyé, il est possible de le modifier. Seul le dernier envoi sera pris en compte.

### **Dépôt de l'offre**

Les candidats doivent joindre les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre dans la section « Pièces de la réponse ». Les formats de fichiers préconisés sont les suivants : .doc/.rtf/.pdf /.xls ou tableur/ image : JPEG ou TIFF CCIT groupe IV (format volumineux).

En tout état de cause, pour que l'offre ne soit pas trop volumineuse (préconisations : < 100 mégas), il convient de :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"

L'administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité.

Tous les fichiers envoyés doivent être traités préalablement à l'anti-virus, à la charge du candidat. En cas de détection d'un programme informatique malveillant, l'offre ne peut être acceptée qu'en cas de transmission d'une copie de sauvegarde dans les conditions définies au présent règlement de consultation.

### **Valider le dépôt**

Pour valider le dépôt de son pli, le candidat doit accepter les conditions d'utilisation et cliquer sur "Valider". Un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant foi.

**ANNEXE III Liste des pièces du dossier DCE des pièces techniques établies par le maître d'œuvre**

*Cf. Cadre EXCEL joint au DCE.*

## ANNEXE IV Attestation sur l'honneur

*En application du règlement (UE) 2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, interdisant l'attribution et la poursuite de l'exécution de marchés publics et de contrats de concession avec des ressortissants russes et des entités ou organismes établis en Russie*

Je soussigné ....., représentant légal de la société ...../dûment habilité à représenter la société .....(1), candidat/membre du groupement candidat (1) au marché dont le pouvoir adjudicateur est la Région Ile de France atteste sur l'honneur que la société .....

1. N'est pas détenue à plus de 50% de manière directe ou indirecte par une entité établie sur le territoire Russe ;
2. N'agit pas pour le compte ou sur instruction d'une entité établie sur le territoire Russe ou d'une entité détenue à plus de 50 % par une entité elle-même établie sur le territoire Russe ;
3. Ne fait et ne fera pas appel pour l'exécution du marché, à un sous-traitant, un fournisseur ou aux capacités d'une entité établie sur le territoire Russe, pour des prestations représentant plus de 10 % de la valeur du marché ;
4. Ne fait et ne fera pas appel pour l'exécution du marché à un sous-traitant, un fournisseur ou aux capacités d'une entité détenue à plus de 50% de manière directe ou indirecte par une entité établie sur le territoire Russe. Le cas échéant, les prestations confiées à ce sous-traitant, fournisseur ou entité ne représenteront pas plus de 10% de la valeur du marché ;
5. Ne fait et ne fera pas appel pour l'exécution du marché à un sous-traitant, un fournisseur ou aux capacités d'une entité, agissant pour le compte ou sur instruction d'une entité établie sur le territoire Russe ou d'une entité détenue à plus de 50 % par une entité elle-même établie sur le territoire Russe. Le cas échéant, les prestations confiées à ce sous-traitant, fournisseur ou entité ne représenteront pas plus de 10% de la valeur du marché.

Fait à ....  
Signature

Le .....